



# La motion Chaloult est défaite

(Suite de la page 9)

**M. Casgrain** (vivement) — Il y a un point d'ordre. Je demande une décision du président, le premier ministre répondra après.

**M. Duplessis** — Je le laisse débiter.

**M. Casgrain** — Je demande une décision.

**M. Duplessis** — Je le dis et je le répète. Un avocat qui ne cite pas un article en entier tronque les textes.

**M. Hamel** — Le député de Québec-Centre cite le règlement qui interdit l'emploi de paroles offensantes à l'adresse d'un député et demande une décision.

**M. Duplessis** — Tronquer les textes c'est les citer en partie seulement.

**Des voix à gauche** — Non, non, non.

**M. Duplessis** — Le député de Rivière-du-Loup ne savait même pas qu'il tronquait les textes.

**M. Casgrain** — Je demande au premier ministre de retirer cette nouvelle injure. Je demande une décision.

**M. Duplessis** — Un homme qui ne cite pas un texte en entier, le tronque.

**M. Casgrain** — M. le président je demande que vous rendiez votre décision.

**M. Boiteau** — Il est un règlement qui défend d'employer des paroles offensantes. Je vois dans le règlement qu'on n'a pas le droit d'accuser un député de tronquer un texte. Je demande au premier ministre de retirer ses paroles.

**M. Duplessis** — Pour répondre au député de Québec-Est.

**Des voix à gauche** — Retirez, retirez vos paroles.

**M. Duplessis** — Je ne retire rien. Il est défendu de dire qu'un texte est tronqué d'après la décision du président. J'ai dit que le député avait tronqué un texte. C'est différent.

**M. Casgrain** — Je demande au président de faire respecter sa décision, de sévir contre le premier ministre.

**M. Grégoire** — Le premier ministre devrait respecter les règlements. Il y a une décision du

président, qu'il s'y conforme.

**M. Casgrain** — M. le président, je veux que votre décision soit respectée et que le premier ministre retire ce qu'il a dit.

**M. Duplessis** — Si j'avais dit "tronqué" je le retirerais.

**M. Grégoire** (parlant très fort) — Il y a une décision de l'orateur. Que le premier ministre s'y conforme. Sinon, je demande qu'on sévise.

**M. Casgrain** — Je demande au président d'agir avec énergie et de faire retirer ses paroles au premier ministre purement et simplement.

**M. Duplessis** — Puisque l'opposition prend une attitude d'obstruction.

**M. Grégoire** — Le premier ministre n'a pas le droit de discuter.

**M. Paquette** se lève et essaie de parler.

**M. Grégoire** se lève en même temps et se livre au point d'ordre. C'est dans la Chambre un beau tumulte. Plusieurs parlent à la fois sans se faire entendre. De tous côtés on entend des cris "à l'ordre". Un rappel à l'ordre de M. Boiteau fait le calme pour un instant. M. Paquette se lève de nouveau, mais M. Grégoire se lève à son tour et soulève un point d'ordre. MM. Paquette, Casgrain et Grégoire sont tous les trois debout.

**M. Boiteau** — Il y a une discussion sur les mots tronqué et tronquée.

**M. Duplessis** se lève pour parler mais M. Grégoire le trouble nouveau debout disant: "Nous n'acceptons pas de discussion sur la décision."

**M. Duplessis** — M. le président vous avez rendu une décision disant qu'on n'a pas le droit d'accuser quelqu'un de tronquer un texte. M. Duplessis prend un dictionnaire et donne la définition des deux mots. Si j'avais employé le terme "tronquer", je le retirerais mais je connais assez les règlements pour ne pas l'avoir fait. Vous avez raison de souligner à la Chambre ce qu'est une expression défensive et je vous félicite de l'avoir fait.

**M. Chaloult** — Je soulève un point d'ordre. Le président a rendu sa décision. On n'a pas le droit de la discuter. Qu'il la fasse respecter.

**M. Duplessis** — En vertu des règlements de la Chambre on doit accepter la déclaration d'un député. Ce n'est pas tronqué que j'ai dit, mais tronqué. Tout le monde m'a entendu.

**M. Bouchard** — Le jugement rendu par le président est contre le premier ministre et il me semble que le premier ministre devrait faire comme nous avons fait bien souvent, quand nous avons eu tort: admettre qu'il s'est trompé.

**M. Duplessis** — Je n'ai pas d'objection à dire que le député de Rivière du Loup n'a pas tronqué le texte, mais qu'il l'a mutilé.

**M. Casgrain** — Le premier ministre se grandit. Il abuse de son autorité pour ne pas se conformer au règlement. Il est trompé et il a sciemment trompé la Chambre.

**M. Tremblay** — Je soulève un point d'ordre. Jamais le premier ministre n'a dit qu'il fallait procéder.

**Des voix à gauche** — Ce n'est pas un point d'ordre, cela.

**M. Casgrain** — Je n'ai jamais tronqué de textes. Le premier ministre sait parfaitement bien que je n'ai pas dit qu'il a tronqué un texte, c'est une injure grave. Avoir trop d'esprit, ça joue parfois des mauvais tours. Ceci étant dit et comme ça coûte \$5,000 par jour, je demande combien on a établi de colons.

**M. Grégoire** — Non, Non! Je le premier ministre retire ses paroles.

**M. Duplessis** — Je ne suis pas habitué comme l'ex-maire de Québec à retirer deux fois.

**M. Hamel** — Quelle insinuation voulez-vous faire?

**M. Grégoire** — M. le président, vous avez rendu tout à l'heure votre décision. Personne n'a le droit de la discuter.

Le premier ministre est un objet de scandale pour toute la Chambre. Il manque de respect au président et à toute l'Assemblée.

**M. Boiteau** — (Président) J'ai rendu une décision en vertu de l'article 243 qui déclare qu'il est irrégulier de dire qu'un député a tronqué un texte. Le dictionnaire nous a appris par la suite qu'il y a une différence entre les mots tronqué et mutilé. Le premier ministre n'a fait que parler français. On ne peut reprocher à un membre de cette Chambre de parler français.

**M. Grégoire** — Alors je comprends que vous avez décidé en appel sur votre propre jugement.

**Des voix** — A l'ordre, à l'ordre!

**M. Casgrain** — Si le premier ministre ne retire rien, je ne retire rien, moi non plus. Combien de colons.

**M. Grégoire** — Non, non!

**M. Boiteau** — Je demande au député de Montmagny de garder l'ordre.

**M. Casgrain** — Combien de colons ont-ils été placés? Non seulement le gouvernement n'a pas établi de colons, mais il en a enlevé leurs permis de sucreries. Et, c'est ça, la loi pour aider la colonisation? Et, c'est après cela qu'on se fait accuser de tronquer les textes?

**M. Oscar Drouin**, insistant pour avoir une réponse à sa question, le premier ministre répondit qu'il n'est pas question de coupes de bois, dans le cas d'une seigneurie.

**M. Drouin** — Je me suis peut-être mal expliqué mais je veux savoir si, dans cette seigneurie, les colons auront du bois.

**M. Duplessis** — Nous avons pris des terres boisées et des terres arables.

**Le Dr Dubé** (Témiscouata). — Le député de Rivière-du-Loup devrait savoir que, pour mettre des terres à la disposition des colons, ça prend quelques années. D'après M. Bousquet, chef statisticien au ministère de la Colonisation, on acquiert le terrain, la première année; on fait l'arpentage, la deuxième année; on s'occupe de la classification, la troisième année, et, ce n'est que la quatrième année, qu'on établit des colons. Nous avons fait ce tour

de force d'établir des colons, en moins de deux ans. Le député de Rivière-du-Loup n'est pas renseigné. Il devrait savoir que nous avons déjà une trentaine de colons établis.

**M. Casgrain** — Oui, dans les vieilles paroisses.

**Le Dr Dubé**. — Nous avons fait arpenter le terrain, cet été. Nous avons fait de la colonisation, en consolidant les vieilles paroisses, plutôt que de nous enfoncer à l'intérieur de la forêt, mais c'est bel et bien dans la seigneurie que nous avons établi nos colons. Le député de Rivière du Loup prétend que nous en avons empêchés de s'établir. Oui. C'étaient des individus qui n'avaient pas rempli les conditions requises. On ne peut permettre aux gens de s'emparer des terres de force, même sur une seigneurie.

**M. Casgrain** — J'admets qu'une trentaine de colons ont été établis pour consolider de vieilles paroisses, mais pas dans ce que nous appelons la seigneurie proprement dite. Si le ministre s'en était levé et avait répondu à mes questions comme il a fait le député de Témiscouata, nous n'aurions pas eu ce regrettable incident. Un à peu de communisme on veut le respect de la population et on ne commence pas par respecter les autres.

**M. Duplessis** — Quand on se respecte, on cite les textes tels qu'ils sont.

**M. Casgrain** — Le gouvernement persiste dans son erreur. Il persiste aussi dans son obstination à ne pas répondre aux questions que j'ai posées. Je veux savoir quand on va commencer à établir des colons.

**M. Duplessis**. — Le député de Témiscouata a répondu en blanc et en noir au député de Rivière du Loup et il n'est pas encore satisfait. Son incontentement vient de ce qu'il ne voulait. Nous avons donné 85,000 acres de terre à la colonisation, nous avons établi 30 colons, nous poursuivons notre travail, et il n'est pas content.

Une nouvelle passe d'armes éclata entre le premier ministre et le député de Rivière du Loup et M. Casgrain accusa M. Duplessis d'avoir tronqué ses paroles. "Je ne proteste pas" poursuivit le premier ministre "parce qu'il n'y a pas lieu de soulever un point d'ordre. Le mot est parlementaire."

**M. Casgrain** — C'est par exemple depuis le 26 août 1936 d'inscrire un adversaire.

**M. Duplessis**. — Je soulève maintenant un point d'ordre. Le député de Rivière-du-Loup injurie l'orateur qui a la direction des débats et je lui demande de retirer ses paroles.

**M. Casgrain** consentit à retirer ses paroles, mais réclama avec insistance la production des documents qu'il avait demandés, conformément à la seigneurie de Témiscouata.

**M. Casgrain** — Si le gouvernement s'abstient dans son refus, on pourra être obligé de soulever un point d'ordre. Combien d'acres de terre ont été achetés, de qui on les a achetés, combien on les a payés et combien il reste de bois.

**M. Duplessis**. — Je l'ai dit et je le répète. Pour un montant de \$2,000 nous avons acheté 1,500 à 2,000 acres. Dernièrement, nous avons encore acheté mille acres, à raison de \$1 l'acre. Nous avons conclu un arrangement avec la compagnie Fraser, en vertu duquel nous pouvons prendre le terrain en bordure du lac. La compagnie nous a représenté que nous allions lui causer un tort considérable, mais nous avons cru que ce terrain était très intéressant à la colonisation. Nous avons le droit à la prise de possession immédiate, et c'est la Cour qui fixera l'indemnité.

**M. Casgrain** — Il doit y avoir une entente écrite, la compagnie Fraser, je voudrais voir ce contrat. (Un silence). Pas de réponse? Ça coûte \$5,000 par jour!

**Le président**. — Adopté!

**M. Casgrain**. — Non, j'attends une réponse. Depuis le commencement de la session, j'insiste pour avoir une réponse, et j'ai le droit d'en avoir une. Le premier ministre ne répond pas? Qu'est-ce que le gouvernement a donc à cacher?

**M. Duplessis** — Que le député

de Rivière-du-Loup soit donc sérieux. Je vais lui répéter ce que j'ai dit. C'est la Cour qui va fixer le prix. La cause va s'instruire à la Rivière-du-Loup. Le député pourra la suivre. Si les parties ne peuvent s'entendre, il y aura appel.

**M. Casgrain** — En attendant, je veux avoir les documents pour suivre le procès. Devant l'obstruction du premier ministre, j'en conclus qu'il a quelque chose à cacher.

**M. Oscar Drouin** demanda au ministre de la colonisation s'il y a eu des progrès de faits en ce qui concerne l'échange des lots de la Grande Vallée. M. Duplessis expliqua que ce n'est pas la Brown Corporation ont été échangés pour cent mille acres de terrain de même valeur situé dans le bassin du Saint-Maurice et que la compagnie de bois sans la permission du gouvernement. Ces limites acquises en échange de la Brown Corporation ont été arpentées et classifiées, et une trentaine de colons y sont déjà établis sous billets de location. M. Drouin demanda si le pouvoir d'achat de la Grande-Vallée a été acquis en même temps. Le premier ministre répondit négativement. Il n'aurait pas été pratique de l'exploiter dans les conditions actuelles, dit-il.

**M. Cléophas Bastien** signale que l'item à l'étude, soit "administration, vente de terres publiques pour fins de colonisation et établissement de colons", est de \$250,000 seulement alors que le même item était de \$450,000 l'an dernier. Il demande quelles sont les dépenses qui ont été réduites.

**M. Auger** répond que des enquêtes ont été faites et que plusieurs dépenses faites par l'ancien régime ont été jugées inutiles. Ainsi 248 employés extérieurs ont été congédiés. Des services ont été combinés avec d'autres et il en est résulté des économies considérables.

**M. Bouchard** — C'est probablement en raison de ce beau système d'économie que vous avez dépensé en 1937-38 \$540,000 sous ce titre, soit près de \$100,000 de plus qu'en 1936-37. Vous n'avez rien pour cela que l'on retranche \$200,000?

**M. Bastien** dit aussi que l'on a acheté dans une seule année pour \$10,000 de claviraphes.

**M. Béique** — C'est parce que l'ancien gouvernement parti, il n'était pas resté un seul claviraphes.

**M. Bastien** insiste pour savoir quelles dépenses on veut réduire.

**M. Duplessis** — Ce n'est pas sérieux. Quand nous augmentons les dépenses, on se plaint et quand nous faisons des économies, on critique encore.

Le premier ministre explique plusieurs services nouveaux ont été créés et qu'il fallait bien acheter de nouveaux claviraphes.

**Le Dr Harel** — Espérons que vous allez en avoir assez pour un an?

**M. Duplessis** — Ça dépend. On va peut-être avoir des claviraphes à acheter.

Le premier ministre taquine l'opposition en disant qu'elle est réduite à 11 membres.

**M. Bastien** — Parlez donc du temps que vous avez consacré à l'emprunter des députés pour faire prendre le vote!

**M. Bouchard** demanda à son tour quelques dépenses on a l'intention de diminuer. Nous ne critiquons pas les économies quand il y en a, dit-il, mais nous voulons savoir où l'on veut économiser. Et le chef de l'opposition lui fit parvenir un colon. Cette lettre est écrite sur une longue bande de papier brun enroulée à la façon des papyrus des anciens.

**M. Bouchard** continue de lire la lettre du colon avec quelque difficulté dans le tumulte qui s'élevait en Chambre.

On rit, surtout de voir le chef de l'opposition embarrassé avec l'énorme rouleau de papier mince, dans lequel le colon a écrit sa plainte.

"Il y a du retardement dans nos pays écrit le colon. Parfois de deux à trois mois. Il arrive que certains ne voient pas la couleur de leur argent de poche."

**M. Bouchard** — Au moins, avec les pitons qu'on a tant dénoncés, on pouvait manger sous l'ancien régime. Avec des payes que l'on retardait ou qu'on ne paye plus du tout, on ne mange même plus.

**M. Hortensius Béique** (E. N. Chamby) — Le chef de l'opposition

**M. Bouchard** (continuant de lire la lettre) — Laissez donc parler ce pauvre colon.

**M. Béique**, s'adressait pour recommander au chef de l'opposition d'achever-vous donc un piano automatique pour accrocher votre rouleau après. (hilarité générale)

**M. Bouchard** — La Chambre devrait être excessivement intéressée à entendre la lecture de ce document.

**M. Arthur Leclerc** (U. N. Charlevoix-Saguenay) — Je n'ai pas d'objection à ce que le chef de l'opposition lise des rouleaux de papier, mais j'en ai à ce qu'il se moque de la colonisation et tente de tourner en ridicule le grand mouvement de retour à la terre que nous tentons dans la province. Ses discours sont de nature à décourager les gens à retourner sur la terre; et Dieu sait que c'est là un grand remède à la crise actuelle. Qu'on soit donc sérieux. Je trouve ridicule et honteux pour un chef de l'opposition de se livrer à de telles manœuvres. On rit à gorge déployée quand il

s'agit de colonisation. Je trouve encore plus honteux que le chef de l'opposition soit supporté par nos amis du Parti national Lire des lettres contre la colonisation, on sait que n'importe quel imbécile peut en écrire. D'ailleurs, en médecine, on connaît bien les gens qui écrivent des épîtres interminables. Ils sont atteints de quelque chose au cerveau.

Je demande à l'Opposition de cesser ses tactiques qui nuisent au mouvement de colonisation qui est une chose sérieuse. Les gens qui lisent ensuite ces rapports dans les journaux sont découragés et ne veulent plus aller sur la terre.

**M. Bouchard**: Je ne m'attendais pas à la sermonade du député de Charlevoix-Saguenay qui s'est exprimé dans des termes antiparlementaires. Mais je crois qu'il était en colère.

Je ne pense pas comme lui qu'il s'agisse ici d'un imbécile et d'un malade. Nous verrions, après lecture de cette lettre, que le Canada-Français connaît bien cela la colonisation. Si cet homme écrivait un imbécile, il n'aurait jamais pu écrire cette lettre.

**M. Maurice Pelletier** (U. N. Lotbinière) — Cela a pourtant l'air d'un imbécile celui-là.

**M. Bouchard**: Evidemment, la lettre contient de vides vérités sur la colonisation. Mais je dis qu'il est temps que l'on comprenne dans la province ce que c'est que la colonisation. On ne s'en va pas coloniser comme on s'en va camper. Malheureusement, il y a des chômeurs qui partent pour aller faire de la colonisation comme s'ils allaient camper. Si le gouvernement faisait tout son devoir, ceux qui partent ainsi à la légère, sauraient davantage ce que les attend. J'ai parfaitement le droit de lire une communication de la province à la Chambre. Celle-ci est des plus sérieuses. Le colon me dit qu'il a mis sept jours à l'é-

crire. Elle est très bien charpentée, même selon les termes classiques. L'auteur a divisé son sujet en plusieurs matières et il indique au début de ce qu'il entend traiter.

Le député de Charlevoix-Saguenay émet sur son compte des idées que je n'ai certainement pas dit que je veux nuire à la colonisation. La colonisation est une oeuvre que nous devons prendre au sérieux.

**M. Duplessis**: Je ne mets pas en doute l'esprit que peut avoir le chef de l'opposition, mais le député de Charlevoix-Saguenay a parlé parfaitement raison. C'est malheureux que le chef de l'opposition choisisse un sujet comme la colonisation pour faire perdre le temps de la Chambre par des farces. Il dit qu'il veut donner communication de cette lettre au ministre. Il y a un moyen bien simple, c'est de donner la lettre au ministre ou d'en faire faire une copie. Le chef de l'opposition est à parler des crédits de la Colonisation, lorsque, soudain, il annonce qu'il a une lettre à lire. Et il nous sort un rouleau. Mais, pour le sortir, il fait semblant de regarder dans la poche de son paletot, il ne le trouve point, là. Puis, il cherche dans ses poches. Puis, il met la main ici, et finalement l'exhibe. Puis le chef de l'opposition déroule son rouleau et il fait exprès pour provoquer les rires. (M. Bouchard est à rouler le document-fleur du colon. Cette lettre est écrite sur papier mâlé. La lettre a 37 pieds de long et elle est embarrassante pour celui qui veut la lire et ensuite la rouler.)

**M. Bouchard** — Ça ne peut pas se prendre autrement.

**M. Duplessis** — Lire une lettre interminable qu'on a mis sept jours à écrire, cela n'a pas de bon sens. Il y a un règlement qui dit qu'on ne doit pas lire ses discours.

**M. Hamel** — Quel règlement?

**M. Duplessis** — Je cite un règlement, dans le règlement de la Chambre. M. Bouchard est à rouler le document-fleur du colon. Cette lettre est écrite sur papier mâlé, cela, mais que cela ne soit pas avec la colonisation, au dépend de l'oeuvre de retour à la terre. Ce n'est pas le rôle du chef de l'opposition. Sortir des rouleaux comme cela! Oh! il peut faire rire, il peut réussir à faire rire, mais le parlement n'est pas l'endroit pour faire cela.

**M. Grégoire** — Je voudrais faire remarquer au député de Charlevoix-Saguenay, qui me comprendra, qu'il l'occasion de la lecture de la lettre, la seule force qu'on a faite, c'est un député de la droite qui l'a faite (designant M. Béique). Le député de Charlevoix-Saguenay est d'un côté où il se fait beaucoup de colonisation. Il doit recevoir des lettres de colons, qui se plaignent du gouvernement; il doit rencontrer des colons qui se plaignent de

l'administration. Pour ma part, j'ai reçu des centaines de lettres, pour ne pas dire des milliers de lettres.

**Finances** — A l'ordre, à l'ordre. Asses-yez-vous.

**M. Grégoire** — On a parlé tant qu'on a voulu tout à l'heure sur le point d'ordre. J'ai droit d'en faire autant. Je disais donc que nous ne devons pas perdre le temps de lire des lettres que nous ne pouvons pas lire. C'est évidemment pas possible de toutes les apporter ici et de les lire. Mais si nous en trouvons une qui résume toutes ces plaintes, j'estime qu'on doit nous permettre de lire. Car c'est en lisant ces lettres que nous saurons la véritable détresse des colons et que nous pourrions faire quelque chose pour y apporter des remèdes. Je n'ai rien entendu, jusqu'ici, de la ridicule ou insensée comme veut le prétendre le député de Charlevoix-Saguenay.

**M. Bouchard** — En effet, cette lettre...

**M. Léclerc** — Donner-nous donc la date où elle a été écrite.

**M. Bouchard** — Je l'ai reçue hier matin...

**M. Pelletier** — Je soulève un point d'ordre.

**M. Bouchard** — Je vous assure que ce n'est pas une lettre fictive comme vous semblez penser.

Elle est datée du 11 mars dernier. Et je vous donnerai le nom de ce colon. (Tumulte.) Le colon du canton de Rochebelle, Abitibi. Il s'est établi sous l'ancien gouvernement, et il a planté d'une façon générale, l'ancien comme du nouveau, vermineusement, je crois. Ce n'est pas une lettre partisane, et elle est très intéressante.

**M. Emile Lamo** (U. N. Abitibi) — Que dit donc la lettre?

**M. Bouchard** — Eh! bien, mon ami, c'est ce qu'on veut m'expliquer de dire.

**M. Hamel** veut se lever et commence même de parler. Mais que quelqu'un crie tout à coup "à l'ordre".

**M. Sauvé** revient au fauteuil de l'Orateur. Le Comité des aides rapporte progrès. L'Orateur souligne la fauteuil jusqu'à 2 h.

## Séance du soir

A l'ouverture de la séance, la chambre se forme à deux rangs en comité plénier pour échanger deux bills privés qui ne contiennent aucune discussion et sont votés en troisième lecture. Ce vote d'abord une loi concernant...

(Suite à la page 11)

Il y a un coupon et des **TIMBRES ÉTRANGERS** dans ce gros paquet de savoureuse céréale



Adressez le coupon aujourd'hui pour votre **COLLECTION de DÉBUTANTS OGILVIE**

L'INTÉRESSANTE collection d'articles de philatélie échangée pour des coupons de Gruau Ogilvie contiennent ce qu'il faut pour vos débuts de et passe-temps favori. Voici comment l'obtenir: Achetez un paquet de délicieux et nourrissants Gruau Ogilvie. Remplissez et adressez le coupon que vous y trouverez au Club de Timbres-Poste Ogilvie, Case Postale 2080, Montréal, P.Q., ajoutant 10¢ pour frais d'emballage et de poste. La Collection de Débutants, décrite ici, vous sera adressée immédiatement.

(Si vous obtenez par hasard un paquet de Gruau Ogilvie avec un dépliant au lieu d'un coupon, insérez-y votre nom et adresse et envoyez-le.)

Quel délicieux et nourrissant déjeuner que le Gruau Ogilvie servi chaud! Ce n'est pas simplement une céréale froide rechauffée, mais la céréale chaude originale! Les mamans sont surprises de constater comme elle est économique: chaque portion coûte moins de 1/2. Demandez du Gruau Ogilvie pour déjeuner demain.

- VOICI CE QUE VOUS OBTENEZ** La belle Collection Ogilvie pour Débutants consiste en:
1. Album de timbres-bien illustré avec cases pour 2000 timbres différents.
  2. 45 timbres étrangers, tous différents.
  3. Brochure de 32 pages illustrées, offrant des conseils de timbres.
  4. Une quantité de charnières pour timbres-rouge.



**PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES**

Voyez notre collection de nouvelles tapisseries canadiennes et importées et notre collection de meubles plus cher de choisir des tapisseries de bon goût.

**1392, Notre-Dame. Tél. 938**

**ATTENDEZ...!!!**

**LE 1ER AVRIL SERA INTRODUIT LE FAMEUX STUDEBAKER 937.**

Champion 6 cylindres

Pour plus amples détails, adressez-vous chez **PROVINCIAL AUTOMOBILE ENRG.**

LEO BELLEFLEUILLE, Prop. 729, rue St-Maurice. Tél. 2328. Trois-Rivières

**Epicierie-Boucherie A VENDRE**

Pour cause de santé

Excellent poste d'affaires, clientèle solidement établie. Location idéale.

Conditions des plus avantageuses à prompt acheteur.

S'adresser à:

**P. NEAULT**  
749, rue St-Maurice  
Téléphone: 1446

**Manteaux de Printemps**

POUR BEBES avec chapeau ou bérêt 1-2-3 ans **\$2.95**

POUR GARÇONS 2 à 6 ans — "Donegal" Tweed ou tissus unis, nouvelles teintes **\$3.45 A \$5.95**

POUR FILLETES de 2 à 6 ans — Modèles et tissus nouveaux avec chapeaux **\$3.45 A \$6.95**

Gants de chevreau (Kid) pour enfants **99¢ ET \$1.25**

LE PETIT MAGASIN AUX GRANDES OCCASIONS

MADAME **B. A. Farley**  
965 rue St-Maurice

**CORSETS** Nous offrons pour la fin de semaine **UN CORSET** Rég. \$5.00 pour **\$2.95** Lignes désassorties

**DOMINION STORES LIMITED**

**GRANDE RE-OUVERTURE VENDREDI à 2.00 P.M. D'UNE GROCERETERIA**

Il nous fait plaisir d'annoncer la ré-ouverture des DOMINION STORES aux TROIS-RIVIERES — en présentant au public une brillante et ultra moderne Grocereteria sur le site de notre ancien magasin à 336 rue Des Forges. Nous vous invitons cordialement à notre grande VENTE DE RE-OUVERTURE qui commencera demain à 2.00 heures p.m. Vous serez fiers de la magnifique apparence de la plus nouvelle et de la meilleure épicerie des Trois-Rivières. Vous serez charmés de l'interprétation des Dominion Stores du "self Service" moderne, de même que de la courtoisie des commis expérimentés Dominion. Vous serez étonnés de NOUVELLE ECHELLE DE BAS PRIX, rendue possible grâce à notre nouveau système "self service" et grâce aussi à l'élimination de la livraison! VENEZ au Dominion — et faites votre profit de notre longue liste de Super-Values, dont PLUSIEURS N'APPARAISSENT PAS DANS CETTE ANNONCE!

**NOUVEAUX BAS PRIX**

**BEURRE** Extra spécial Mayfield lb **23¢**  
Premier Grade

**CONFITURES** aux PRUNES de Glas